

Conseil communal



M. Jean-Claude Merminod
Président

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022

M. Daniel Sage
Président

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Président

Daniel Sage



1^{er} Vice-Président

Jean-Claude Merminod

2^e Vice-Présidente

Françoise Favre

Secrétaire

Gaëlle Weissert

Secrétaire suppléante

Silvana Passaro

Scrutateurs

Gérald Lagrive

José Lourenco Jorge

Scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant

Géraldine Binggeli

Bernard Cottier

Huissière et huissier

Béatrice Raball

Florent Durussel.

Séances du Conseil communal

En raison des restrictions liées à la situation sanitaire, les séances de l'Autorité législative se sont tenues à l'EPFL, dans une salle adaptée, au début de l'année.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022

Président

Jean-Claude Merminod



1^{er} Vice-Président

Charles Koller

2^e Vice-Président

Bernard Cottier

Secrétaire

Gaëlle Weissert

Secrétaire suppléante

Silvana Passaro

Scrutatrices

Valérie Bernier

Daniela Miéville

Scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant

Fiona Glauser

Pierre Delisle

Huissière et huissier

Béatrice Raball

Florent Durussel.

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil communal a siégé 7 fois, soit les :

- Jeudi 7 avril 2022 *
- Jeudi 12 mai 2022 *
- Vendredi 10 juin 2022 **
- Vendredi 24 juin 2022 ***
- Vendredi 30 septembre 2022 ***
- Jeudi 24 novembre 2022 **
- Vendredi 9 décembre 2022 **

* = Salle Polydome Badoux – EPFL

** = Grande salle du Motty

*** = Salle des combles – Auberge du Motty

◆ ◆ ◆ ◆

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du jeudi 7 avril 2022

N° 1 Aménagements en faveur de la mobilité douce – Crédit-cadre

Ce préavis a été retiré par la Municipalité.

N° 2 Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 125'000.-** (cent vingt-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux de construction de la passerelle sur la route de la Pierre et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2020/11.

Cette dépense complémentaire sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Routes » et la nature n° 5010 « Réseau routier », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle sur la route de la Pierre ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Séance du jeudi 12 mai 2022

N° 3 Adoption du plan d'affectation « Epenex Sud »

Le Conseil communal décide :

- 1) d'adopter le plan d'affectation « Epenex Sud » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 15 janvier au 13 février 2022 ;
- 2) de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation Epenex-Sud.

N° 4 Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

Le Conseil communal décide :

- d'adopter les statuts révisés de l'ERM (« Révision 2022 »).

N° 5 Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2022 représentant au total une **diminution des charges de Fr. 731'000.-** (sept cent trente et un mille francs) et une **diminution des revenus de Fr. 883'300.-** (huit cent huitante-trois mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;
- 2) de compenser la péjoration du résultat de Fr. 152'300.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2022.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

- 3) de prendre acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2022 est dès lors arrêté comme suit :

	Charges	Revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2022	Fr. 117'300.-	
Charges complémentaires	Fr. - 731'000.-	
Revenus complémentaires		<u>Fr. - 883'300.-</u>
Totaux	<u>Fr. - 613'700.-</u>	<u>Fr. - 883'300.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr. 269'600.-	
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	<u>Fr. - 269'600.-</u>	
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2022	<u>Fr. _____.-</u>	

Séance du vendredi 10 juin 2022

N° 6 Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- 1) de valider le projet de reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge et du ponceau ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 359'000.-** (trois cent cinquante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « terrains communaux » et la nature n° 5010 « ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 310.5010.172 « Pont Rouge sur la Venoge – Reconstruction ».

Elle sera couverte par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 7 Collège Mars – Rénovation et assainissement énergétique – Crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment

Le Conseil communal décide :

- 1) d'approuver le crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment Mars et la création du volume de liaison entre les bâtiments Mars et Vénus ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'un montant de **Fr. 70'000.-** (septante mille francs) pour sa réalisation et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2021/07.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.204 « Mars – assainissement énergétique et intérieur CE ». Elle sera couverte par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Séance du vendredi 24 juin 2022

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2021

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2021

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2021

Comptes du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2021

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2021

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2021 et d'adopter les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2021.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

Président

M. Jean-Claude Merminod est élu.

1^{er} Vice-Président

M. Charles Koller est élu.

2^e Vice-Président

M. Bernard Cottier est élu.

Séance du vendredi 30 septembre 2022

N° 8 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 13, rive droite – Chemin du Bochet / chemin des Esserts – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 13, rive droite, chemin du Bochet / chemin des Esserts ;
- 2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 453'000.- TTC** (quatre cent cinquante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 73'000.- HT** (septante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

N° 9 Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Demande de crédit complémentaire

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 410'000.- TTC** (quatre cent dix mille francs) pour supporter les travaux complémentaires réalisés dans le cadre de la construction de la nouvelle Auberge et de la rénovation de la Grande salle, selon le préavis, et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2018/13.

N° 10 Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2027

Le Conseil communal décide :

- d'adopter l'Arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2023 à 2027 tel que présenté par la Municipalité dans le préavis, à savoir le maintien du taux d'imposition à **62.5**.

Séance du jeudi 24 novembre 2022

N° 11 Cimetière – Aménagement d'un columbarium supplémentaire – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accepter l'aménagement d'un nouveau columbarium ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 120'000.-** (cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

N° 12 Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accepter le crédit d'étude pour la revalorisation de l'espace public de la « Plaine du Croset » ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de **Fr. 427'000.-** (quatre cent vingt-sept mille francs) pour sa réalisation.

N° 13 Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne TL n° 33 – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- 1) d'approuver un crédit de construction en faveur d'études et d'investissements au profit des transports publics ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'320'000.-** (un million trois cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Séance du vendredi 9 décembre 2022

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2023

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2023

Budget du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2023

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2023

Budget communal – exercice 2023

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le budget de l'exercice 2023 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;

- d'approuver le budget de l'exercice 2023 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver le budget de l'exercice 2023 du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver le budget de l'exercice 2023 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver le budget communal 2023 avec un amendement concernant le compte suivant :

301.3666 - Créer un compte 302.3666 – Aides aux assainissements énergétiques des propriétaires privés de Fr. 200'000.- ;

et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2022 à 2027.

♦ ♦ ♦ ♦

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 a émis dans son rapport du 7 juin 2022

Vœu n° 1 – Santé et sécurité au travail (SST)

- a) Que les responsabilités de la Municipalité et des chef·fe·s de service soient mieux définies et formalisées, sachant que d'un point de vue légal ils sont responsables en cas d'accidents ;
- b) Qu'une sensibilisation à cette responsabilité soit faite et que les cahiers des charges des chef·fe·s de service mentionnent clairement ces responsabilités ;
- c) Que la commune désigne un·e coordinateur·trice SST au sein du personnel communal afin d'assurer une plus grande proximité et participation ainsi qu'une meilleure communication et organisation de tous les aspects SST;
- d) Que toutes les femmes en âge de procréer, soient informées de leurs droits en cas de grossesse et d'allaitement et que les analyses de risques selon l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OPrOMa) soient faites pour tous les secteurs de travail de manière systématique et anticipée ;

e) Qu'un plan de formation centralisé au niveau des RH pour la formation continue et la formation spécifique SST soit établi ;

f) Qu'une procédure documentée et engageant le tiers concerné soit communiquée aux entreprises tierces.

Réponses :

a et b)

Nous tiendrons compte de cette demande lors de la révision des descriptions de postes. Cependant, la charte de sécurité, le Règlement du personnel, ainsi que la Loi sur le travail à laquelle la Commune est soumise en ce qui concerne la protection de la santé sont déjà très clairs.

c) Un comité de la sécurité, composé de 7 personnes, dont la Cheffe du personnel et les 2 représentants de la Société Acta, existe déjà depuis l'introduction des MSST.

d) Les droits des femmes enceintes figurent également dans le Règlement du personnel. L'analyse des postes de travail a été confiée à la société Acta après approbation du budget 2023.

e) Le Service des ressources humaines y veillera dès que possible.

f) Ceci a été mis en place en 2022 par les coordinateurs de sécurité des domaines et des bâtiments.

Vœu n° 2 – Bâtiment Pluton

- a) qu'au vu de la largeur des escaliers menant aux étages, une deuxième main courante soit installée ;
- b) que tout produit inflammable soit stocké dans une armoire anti-feu et que des bacs de rétention suffisamment grands soient utilisés pour les produits du sous-sol ;
- c) que les vestiaires filles soient équipés de sèche-cheveux supplémentaires.

Réponses :

- a) La deuxième main courante pour la cage d'escaliers menant à l'étage a été installée début 2023.
- b) Une armoire de sécurité EI30 pour le stockage des produits inflammables ainsi que de plus grands bacs de rétention ont été installés.
- c) Les vestiaires piscine et gym des filles ont chacun été équipés d'un sèche-cheveux supplémentaire.

Vœu n° 3 – Séances du Conseil communal

Que le Bureau du Conseil privilégie la tenue des séances du Conseil dans la Grande salle plutôt que dans la Salle des combles.

Réponse :

Suite au sondage réalisé par le Bureau du Conseil communal en novembre 2022 et selon le souhait de la majorité des membres du Conseil communal, les séances se tiennent désormais, sauf exception, à la Grande salle du Motty.

Vœu n° 4 – Subvention aux entreprises

Que la validité des bons en circulation soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et qu'un rappel soit fait aux utilisateurs concernés ; dans le cas où des bons ne pourraient pas être utilisés, qu'ils soient remboursés aux utilisateurs.

Réponse :

La Municipalité a décidé de prolonger la durée de validité des bons au 31 août 2022 et de rembourser les soldes des bons inutilisés sur demande au Service des finances et de l'informatique jusqu'au 30 novembre 2022. Toutes les entreprises participantes

ont été informées par un courrier envoyé le 24 juin 2022.

Vœu n° 5 – Vacances municipales

Qu'un fichier Excel commun modifiable et consultable par l'ensemble des Municipaux soit créé. Ceci pourrait vraisemblablement faciliter leur coordination et le travail des RH.

Réponse :

Ce point a déjà été soulevé à de nombreuses reprises. Chaque membre de l'exécutif possède sa propre manière de gérer l'information et nous ne pouvons imposer un système en particulier. Le Service des ressources humaines s'en accommode très bien.

Vœu n° 6 – Ecublens Plage

Que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Ecublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny. Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice.

Réponse :

Voir la réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller « Bilan et perspectives de l'activité Ecublens Plage – Quel est le point de situation après 2 éditions ? » du 10 novembre 2022 traitée lors de la séance du Conseil communal du 24 novembre 2022, dont le contenu est reproduit *in extenso* ci-après :

Introduction

La deuxième édition d'Ecublens plage vient de se terminer. Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir proposé une animation sur plusieurs mois sur notre terrain en dur du Pontet. Une animation qui a permis aux écublanaïses et écublanaïses de partager des moments en famille et entre amis. Selon le rapport de notre Commission de gestion sur l'exercice comptable 2021 « il y a une marge d'amélioration considérable sur le concept de cette manifestation ».

Pourquoi cette interpellation :

Le but de cette interpellation est de demander la clarification et la position de la Municipalité sur plusieurs points concernant la manifestation. Le moment est opportun puisque nous nous situons juste après la seconde édition et 2 mois avant le vote des budgets 2023.

Rajoutons que plusieurs points soulevés par notre Commission de gestion ne peuvent attendre une réponse en 2023, les réponses aux vœux de la COGES étant habituellement communiquées dans le rapport de gestion de l'exécutif.

Préambule

La Municipalité rappelle que le projet Ecublens plage a été rendu possible grâce à la volonté exprimée par le Conseil communal lors de l'acceptation du budget 2020 d'étoffer l'offre d'activités sportives et de loisirs dans la Commune durant l'été. Faute de ressources à l'interne, le Service de la culture, des sports, de l'intégration et des églises a mandaté une entreprise spécialisée dans l'événementiel et la communication, Trivial Mass, afin de concevoir un projet qui saurait répondre aux besoins de la population durant la période estivale. C'est de ce travail de réflexion mené au cours de l'année 2020 qu'est né « Ecublens plage », lequel est géré par le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises avec l'appui de Trivial Mass.

2021 a ainsi vu une première édition du projet placée en bonne partie sous le signe du Covid-19 et sa cohorte de mesures empêchant notamment les rendez-vous de foot à grande échelle (fan zone). L'exploitant a alors pris toute la responsabilité et assumé seul, dans ce contexte difficile, un risque financier très important.

Ce n'est que cette année qu'Ecublens plage a pu se dérouler dans des conditions « normales » avec également la tenue d'activités parallèles de tiers sur la place de fêtes du Pontet. A l'heure où ces lignes sont rédigées, les comptes 2022 ne sont pas encore bouclés et par conséquent l'évaluation du projet terminée, le Service étant dans l'attente des dernières factures et du rapport sur l'analyse acoustique.

Ceci étant, le Service peut déjà indiquer qu'il est globalement très satisfait de la 2ème édition d'Ecublens plage, la 1ère édition étant en quelque sorte un ballon d'essai. Ce projet semble effectivement atteindre ses objectifs, à savoir allier sport et plaisirs, offrir un lieu multigénérationnel susceptible d'attirer tant les jeunes, que les retraités et les familles, et créer un événement fort durant tout l'été. Il a également permis de tester de nouvelles infrastructures sportives telles que le pumptrack, lequel s'est généralisé en 2022 dans le canton, ou encore le skimboard. Ecublens plage devient, tout comme la patinoire éphémère, un rendez-vous attendu des habitants voire plus largement. Il a d'ailleurs été cité régulièrement cet été dans la presse (24heures, femina, la Télé, etc.) comme étant une des adresses à ne pas manquer dans la région. Toutefois comme pour tout projet, des aspects, dont certains relevés par l'interpellateur, sont naturellement perfectibles.

A relever enfin que, contrairement à d'autres communes, aucune association, fondation ou collectif n'a proposé à la Ville de mettre sur pied un tel projet. Il s'agit d'un projet interne lequel a une visée sportive. Dans ce cadre, il convient de souligner ici qu'il incombe à l'exploitant de gérer l'entier de la mise à disposition des espaces de sport ainsi que leur nettoyage (planches de skimboard, boules de pétanque, raquettes de ping-pong, etc.), l'accueil dans un chalet des jeux et animations du Secteur jeunesse, l'ouverture de l'édicule durant tout l'été et son nettoyage. C'est aussi pour cette raison qu'il faut être prudent lorsqu'on compare ce projet avec des expériences similaires dans d'autres communes.

Réponse aux questions posées

Générales

Question 1 : Quel bilan la Municipalité peut-elle dresser de ces 2 premières éditions ?

Voir préambule ci-dessus.

Question 2 : Est-ce qu'il y a eu plusieurs prestataires mis en concours pour l'installation d'Ecublens plage ?

Non, il n'y a pas eu de mise au concours pour l'installation. Celle-ci n'est pas nécessaire compte tenu des montants.

Question 3 : A-t-on étudié la possibilité de ne pas soumettre l'entier de la gestion (installation et exploitation) à 1 seul prestataire ? Si oui, quel en est le résultat ?

Non.

Question 4 : Y a-t-il eu une mise au concours pour la gestion de la buvette d'Ecublens plage ?

Non. Il faut en fait revenir à la genèse du projet pour en comprendre les raisons. A l'origine, celui-ci ne prévoyait qu'un simple container buvette exploité par des auxiliaires employés par la Ville avec des recettes encaissées par celle-ci. En effet, vu qu'il s'agissait d'un nouveau projet et que le Service n'avait aucun recul sur les éventuelles retombées, il était difficile de convaincre des exploitants professionnels vu les risques notamment financiers à prendre. Ce n'est que dans la phase finale du projet que l'entreprise MM Events a rejoint l'aventure. Ceci a été une réelle chance car c'est notamment grâce aux idées et compétences de celle-ci qu'Ecublens plage est ce qu'il est aujourd'hui. Son propriétaire a réussi l'exploit de transformer un « no man's land » en une oasis chaleureuse, verdoyante et rafraichissante pour le plaisir de tous.

Buvette / Exploitation

Question 1 : Une partie des revenus de la buvette est-elle reversée à la Commune ?

Voir réponse à la question 2 ci-dessous.

Question 2 : Est-ce qu'un loyer a été demandé pour l'exploitation de la buvette ?

Depuis cette année, 4 % du chiffre d'affaires de l'exploitant est reversé à la Commune.

Question 3 : Qui a payé les charges variables (électricité, eau et consommables) ?

La place du Pontet, côté Sorge, étant alimentée en électricité et en eau par le collègue du Pontet, aucune charge n'a été facturée par la Ville. Cela vaut aussi pour

toutes les autres manifestations ou installations éphémères qui ont lieu de ce côté de la place. Quant au papier toilette et au savon de l'édicule, ils ont été fournis par la Ville charge à l'exploitant de procéder au nettoyage quotidien des toilettes.

Question 4 : Qui a payé les frigos de la buvette et le matériel de cuisine ?

Le matériel est loué par la Ville.

Question 5 : Qui a fixé les prix de consommation de la buvette ? Ont-ils été validés par la Municipalité ?

Les prix de consommation ont été fixés d'entente avec le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, tout comme pour ceux de la patinoire éphémère. La Municipalité n'a en effet pas pour tâche de valider les prix des boissons et produits proposés sur les manifestations ou autres événements organisés par ses services.

Question 6 : Qui a choisi les boissons et la nourriture proposées ? Ont-elles été validées par la Municipalité ? Répondent-elles à un cahier des charges établi par la Municipalité ?

Idem réponse question 5 ci-dessus. Pour le moment, il n'existe pas de cahier des charges établi mais cela devra être le cas à terme dans le cadre d'une mise au concours future de l'exploitation de la buvette, voire du projet dans son entier (voir réponse à la question 1 sous « Perspectives »).

Question 7 : Est-ce que les restaurateurs de la Commune se sont plaints de l'activité de la buvette (concurrence déloyale) ?

Non, pas à la connaissance de la Municipalité.

Question 8 : Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur la collaboration entre l'exploitant d'Ecublens plage et les organisateurs des différentes manifestations de l'été ? Festival country, l'Abbaye des patriotes, Festival de la transition, la fête interculturelle et le 1^{er} août ? Y a-t-il eu des retours des personnes concernées ?

Si certaines manifestations telles que Destiny, la Fête interculturelle et le 1^{er} août ont été des réussites à ce niveau, pour d'autres

la collaboration a pêché et doit visiblement être améliorée, voire revue, notamment du point de vue de la communication entre les différents partenaires.

Question 9 : Pourquoi l'exploitant de la buvette a-t-il utilisé des gobelets à usage unique de manière régulière? La Municipalité est-elle en accord avec cela ?

Dans le cadre de l'exploitation régulière de la buvette, le gérant utilise des verres qui sont lavés en machine (hormis pour les sirops offerts aux enfants où il y a eu un souci de communication avec le personnel cette année qui n'a pas utilisé les gobelets réutilisables fournis par la Ville). Ce n'est que dans le cadre des grandes manifestations qui ont lieu sur la place de fête du Pontet et où les verres n'étaient pas consignés que des gobelets à usage unique ont été utilisés (ex. 1^{er} août). Cette situation n'étant clairement pas satisfaisante, la question des verres réutilisables mais également de la vaisselle, doit être revue l'année prochaine non seulement pour Ecublens plage mais pour toutes les manifestations organisées par la Ville. Un concept global sera développé dans le cadre du plan climat.

Question 10 : Les prestations des artistes ont-elles été rémunérées ? Si oui, de quelle manière ?

Les artistes ont été rémunérés entre Fr. 150.- et Fr. 500.- (par artiste/groupe) avec en sus un hamburger et 3 boissons offerts (par artiste).

Perspectives :

Question 1 : Est-ce que la manifestation sera reconduite pour l'année prochaine ? Sommes-nous engagés avec un prestataire ? Est-ce que des changements importants sont envisagés ?

Oui, Ecublens plage sera reconduit en 2023 pour autant naturellement que le Conseil communal valide le budget tel que présenté. S'agissant d'un projet interne, la Ville n'est pas engagée vis-à-vis de prestataires particuliers. C'est également ce qui fait la force de ce projet mais aussi son coût, la Ville pouvant imposer ses idées et ses choix. Enfin, si aucun changement important du concept n'est envisagé à court

terme, il est clair qu'à moyen terme la gestion de la buvette devra être mise au concours, voire l'entier du projet. Néanmoins, des ajustements mais aussi des développements seront apportés rapidement notamment sur les infrastructures sportives, la buvette, la programmation musicale, la collaboration avec les sociétés locales, la communication, etc.

Question 2 : Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de séparer l'activité en 2 voire en 3 parties distinctes ? L'idée est de ne pas concentrer l'entier du mandat sur un seul prestataire ?

- a. Exemple :
Prestataire 1 : Installation des infrastructures.
Prestataires 2 : Gestion de la buvette et des animations

Tout est envisageable mais pour quel bénéfice ? La multiplication des prestataires va immanquablement alourdir la charge de travail des services communaux ne serait-ce qu'en termes de coordination.

Question 3 : Est-ce que la Municipalité est intéressée à faire évoluer le concept d'Ecublens plage en y intégrant nos restaurateurs et nos sociétés locales dans la gestion de la buvette ? Nous pourrions imaginer un tournus sur tout l'été avec la prise en charge et la remise des installations.

Non, certainement pas dans une optique de tournus sur tout l'été. Le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises n'a pas vocation à être une gérance qui met à disposition un espace buvette avec un état des lieux d'entrée et de sortie à chaque changement d'exploitant.

Question 4 : La Municipalité compte-elle donner suite au vœu n° 6 de la COGES 21-22 ?

- a. « que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Ecublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.

b. Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice. »

La Municipalité n'entend pas changer pour le moment le concept développé, celui-ci n'étant pas encore abouti après seulement une année d'exploitation « normale » du lieu. Elle relève également que c'est une réelle plus-value pour elle de pouvoir s'appuyer sur des professionnels. Cette collaboration est extrêmement enrichissante mais également très utile, voire même salvatrice, dans le cadre de certaines manifestations qui se sont déroulées sur la place de fête du Pontet et notamment le 1^{er} août.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur le Conseiller communal Charles Koller.

Vœu n° 7 – Billard Ouest lausannois

Que, par souci d'équité avec les autres sociétés locales, l'Association Billard Ouest lausannois (BOL) puisse bénéficier de la gratuité du local qu'elle occupe dans les sous-sols du bâtiment Pluton.

Réponse :

Depuis 2012, le Billard Ouest lausannois paie effectivement Fr. 200.- par mois pour les locaux d'une surface d'environ 220 m² situés au sous-sol du bâtiment communal « Pluton » et dont il a la jouissance exclusive. La Municipalité précise que ce montant ne correspond pas à un loyer mais à « une participation à la couverture des frais relatifs aux charges » (électricité, eau, chauffage), comme mentionné dans le contrat du 29 septembre 2012. Ceci étant, la Municipalité a examiné, pour 2023, la situation des sociétés locales utilisatrices de locaux communaux et décidé de renoncer à demander à ces dernières des participations aux charges afin de marquer encore un peu plus le soutien de la Ville à ses sociétés locales.

Vœu n° 8 – Station BoxUp

Que, dans le cadre du suivi de la démarche participative Epenex, l'installation d'une Station BoxUp soit effectuée sur le site concerné.

Réponse :

Dans le cadre de la démarche participative « Epenex Evolve » qui a eu lieu de 2019 à ce jour, aucune demande pour l'installation d'une station BoxUp (casiers permettant de partager du matériel de sport et de loisirs par application mobile) n'est ressortie des discussions avec les habitants. Considérant également les coûts d'une telle structure, la Municipalité estime, dès lors, qu'il n'est pas opportun, à ce stade, de prévoir ce type d'installation dans le quartier d'Epenex. Elle estime plus cohérent d'attendre le projet de réaménagement définitif du parc de la « Citadelle » dans les prochaines années pour étudier cette proposition en collaboration avec la Commune de Chavannes-près-Renens, laquelle est propriétaire pour moitié du parc.

Vœu n° 9 – Apprendre à l'école

Que les cours Apprendre à l'école [association Français en Jeu] destinés aux parents souhaitant améliorer leur niveau de français / comprendre le fonctionnement de l'école, qui ont lieu le jeudi en matinée, soient également donnés en soirée afin de permettre aux parents travaillant en journée d'y participer.

Réponse :

La Municipalité a transmis la demande à Français en Jeu, laquelle l'étudiera courant de l'année 2023 en tenant compte des possibilités limitées d'augmentation des cours et de formation de ses enseignants. Les associations Franc-Parler, Lire et écrire et Paires ont également été contactées pour augmenter l'offre de cours de français débutant dans la Commune, sans succès. Ces cours ont lieu dans d'autres communes de la région. Ils sont également accessibles à la population d'Ecublens.

Vœu n° 10 – Oiseau de l'Ouest

Que la Municipalité se penche sur diverses pistes pour optimiser l'occupation de la salle de l'Oiseau de l'Ouest.

Réponse :

La Municipalité propose très régulièrement la salle de l'Oiseau de l'Ouest aux sociétés

intéressées par des locaux pour des rencontres, séances, etc., toutefois sans succès. En effet, le manque de centralité de la salle et de places de parc dissuade malheureusement les personnes intéressées. A relever que le CVE Les Petits Loups profite de la disponibilité de cette surface pour y organiser ses colloques institutionnels ainsi que certaines activités de motricité avec les enfants.

Vœu n° 11 – 1001 histoires

Qu'un effort soit fait pour relancer les communautés : italienne, portugaise et espagnole afin de pouvoir aussi proposer l'animation « les 1001 histoires », dans ces langues.

Réponse :

La Municipalité a pris note du souhait exprimé par la Commission de gestion. Elle relève toutefois qu'il n'y a pas de demande des communautés dans ces langues. A cela s'ajoute le fait que des activités dans ces langues existent déjà dans l'Ouest lausannois. La Municipalité relève également que des animations 1001 histoires en portugais existaient à Ecublens mais qu'elles ont dû être stoppées faute de participants. A noter enfin qu'une activité 1001 histoires en mandarin a débuté en 2023 pour une année de phase test suite à une demande de la communauté chinoise à l'Institut jeunesse et médias.

Vœu n° 12 – Rapport de la Fiduciaire

Que le Rapport de l'auditeur et les Conclusions du rapport de la Fiduciaire Fidinter soient insérés dans l'intranet destiné aux membres du Conseil communal.

Réponse :

Le Rapport de l'auditeur sur le contrôle des comptes annuels, dont ses conclusions, figurera désormais dans l'Extranet du Conseil communal.

Vœu n° 13 – Musée Bolo

Que la Municipalité, en sa qualité de partenaire officiel, se rapproche du Musée Bolo afin de les soutenir dans leur recherche de nouveaux locaux pour une éventuelle implantation dans notre commune.

Réponse :

Le Musée Bolo a rencontré ces derniers mois des difficultés internes de fonctionnement. La recherche de locaux a en quelque sorte été mise en pause. La situation s'étant améliorée, la Municipalité s'approchera de la Fondation pour tenter, dans la mesure de ses capacités, de l'aider dans sa recherche de nouveaux locaux.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations fédérales et cantonales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

13 février 2022 – Votations fédérales



Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

Electeurs inscrits	5'602
Votants	2'225
Participation	39.72 %
Oui	382
Non	1'807

Résultat **refusée**

Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »

Electeurs inscrits	5'602
Votants	2'225
Participation	39.72 %
Oui	1'546
Non	662

Résultat **acceptée**

Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

Electeurs inscrits	5'602
Votants	2'225
Participation	39.72 %
Oui	837
Non	1'294

Résultat **refusée**

Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias

Electeurs inscrits	5'602
Votants	2'225
Participation	39.72 %
Oui	1'240
Non	908
Résultat	refusée

15 mai 2022 – Votations fédérales**Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)**

Electeurs inscrits	5'620
Votants	2'042
Participation	36.33 %
Oui	1'500
Non	487
Résultat	acceptée

Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)

Electeurs inscrits	5'620
Votants	2'042
Participation	36.33 %
Oui	1'614
Non	395
Résultat	acceptée

Arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen)

Electeurs inscrits	5'620
Votants	2'042
Participation	36.33 %
Oui	1'410
Non	531
Résultat	accepté

25 septembre 2022 – Votation cantonale**Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature**

Electeurs inscrits	5'566
Votants	2'789
Participation	50.11 %
Oui	1'771
Non	683
Résultat	acceptée

25 septembre 2022 – Votations fédérales**Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »**

Electeurs inscrits	5'566
Votants	2'789
Participation	50.11 %
Oui	1'016
Non	1'721
Résultat	refusée

Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

Electeurs inscrits	5'566
Votants	2'789
Participation	50.11 %
Oui	1'096
Non	1'654
Résultat	accepté

Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)

Electeurs inscrits	5'566
Votants	2'789
Participation	50.11 %
Oui	905
Non	1'856
Résultat	acceptée

Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

Electeurs inscrits	5'566
Votants	2'789
Participation	50.11 %
Oui	1'084
Non	1'537
Résultat	refusée

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Elections cantonales
Résultats pour la Commune d'Ecublens



20 mars 2022

Election des 15 membres de l'arrondissement électoral de l'Ouest lausannois au Grand Conseil

- Electeurs inscrits 5'618
- Bulletins rentrés 1'830
- Bulletins blancs 21
- Bulletins nuls 21
- Bulletins valables 1'788
- Taux de participation 32.57 %

4 candidats d'Ecublens ont été élus, à savoir:

- Kaelin Pierre
- Pittet Blanchette Sylvie
- Radice Jean-Louis
- Weissert Cédric

Election des 7 membres du Conseil d'Etat (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits 5'618
- Bulletins rentrés 1'809
- Bulletins blancs 17
- Bulletins nuls 39
- Bulletins valables 1'770
- Taux de participation 32.20 %



Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants :

Gorrite Nuria	835	Non élue
Ruiz Rebecca	816	Non élue
Luisier Brodard Christelle	753	Elue
Amarelle Cesla	750	Non élue
Moret Isabelle	740	Non élue
Venizelos Vassilis	732	Non élu
Borloz Frédéric	703	Non élu
Dittli Valérie	633	Non élue
Buffat Michaël	598	Non élu
De Benedictis Jerome	167	Non élu
Schaller Graziella	152	Non élue
Guillaume Toto Morand	134	Non élu
Barbezat-Fuchs Circé	133	Non élue
Pointet Cloé	123	Non élue
Keller Vincent	96	Non élu
Buclin Hadrien	82	Non élu
Misiego Céline	80	Non élue
Lopez Elodie	71	Non élue
Marendaz Mathilde	69	Non élue
Lima Gabriella	65	Non élue
Metry Micaël	61	Non élu
Bagiella Luca	36	Non élu
De Sepibus Patrick	34	Non élu
Dardenne Lynn	24	Non élue
Pahud Olivier	24	Non élu
Voix éparses	13	
Total	7'924	

11 avril 2022

Election des 7 membres du Conseil d'Etat (2^e tour)

- Electeurs inscrits 5'625
- Bulletins rentrés 1'822
- Bulletins blancs 7

- Bulletins nuls 20
- Bulletins valables 1'802
- Taux de participation 32.39 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants :

Gorrite Nuria	1'060	Elue
Ruiz Rebecca	1'055	Elue
Venzelos Vassilis	979	Elu

Amarelle Cesla	930	Non élue
Moret Isabelle	844	Elue
Borloz Frédéric	844	Elu
Dittli Valérie	805	Elue
Buffat Michaël	714	Non élu
Voix éparses	7	
Total	7'238	



De gauche à droite: Aurélien Buffat (chancelier d'Etat), Vassilis Venzelos, Isabelle Moret, Rebecca Ruiz, Christelle Luisier Brodard (Présidente), Nuria Gorrite, Frédéric Borloz et Valérie Dittli
© ARC Jean-Bernard Sieber

◆ ◆ ◆ ◆ ◆